

---

## PROGRAMME DE FORMATION

### Attestation formation aux gestes et soins d'urgence – formation initiale — Niveau 2

#### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Cette formation a pour objectifs pédagogiques de :

- Identifier un danger dans l'environnement et appliquer les consignes de protection adaptées,
- Alerter le service d'aide médicale urgente (SAMU) ou le numéro interne à l'établissement de santé dédié aux urgences vitales,
- Connaître le matériel et le chariot d'urgence de l'établissement,
- Identifier l'inconscience et assurer la liberté et la protection des voies aérienne d'une personne inconsciente en ventilation spontanée,
- Identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et réaliser les gestes adéquats,
- Identifier et stopper une hémorragie externe en respectant les règles d'hygiène et les règles de protection face à un risque infectieux,
- Identifier un arrêt cardiaque et réaliser ou faire réaliser une réanimation cardio-pulmonaire avec matériel d'urgence prévu et travailler en équipe,
- Identifier les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou cutané et effectuer les gestes adéquats,
- Identifier les signes de gravité d'une brûlure et agir en conséquence,
- Assister une femme et participer à la prise en charge du nouveau-né en cas d'accouchement inopiné,
- Identifier son rôle et son implication lors d'une crise mettant l'hôpital en situation sanitaire extraordinaire.

#### PUBLIC CONCERNÉ

Personnel soignant inscrit au titre 4 du Code de la Santé Public : médecins, chirurgiens, dentistes, sages-femmes, pharmaciens, préparateurs en pharmacie, infirmiers, masseurs, kinésithérapeutes, pédicures, podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, orthoptistes, manipulateurs d'électroradiologie médicale, audioprothésistes, opticiens lunetiers, prothésistes, orthésistes, diététiciens. A cette liste s'ajoute le personnel pour lequel le programme de formation initiale prévoit l'acquisition de l'attestation de niveau 2, comme les ambulanciers, les aides-soignants, les auxiliaires de puériculture, les titulaires du CCPS (Certificat de Capacité pour effectuer des Prélèvements Sanguins) et techniciens en analyses biomédicales.

Étudiants inscrits dans une université, une école, un institut de formation préparant à l'obtention d'un diplôme en vue de l'exercice de l'une de ces professions de santé ou personnel inscrit à un parcours de VAE vers un poste de soignant, sur présentation d'un justificatif.

Cette attestation est également ouverte aux personnes titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ou accompagnement éducatif et social mentionné à l'article R.451-95 451-88 du code de l'action sociale et des familles ou en cours de formation.

---

Personnes titulaires du diplôme assistant de régulation médicale ou en cours de formation, assistant médicaux et auxiliaires ambulanciers.

### **PRÉ-REQUIS**

Le niveau 2 s'adresse au personnel soignant ou en cours de formation.  
Les personnes en VAE doivent présenter une attestation.

### **DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION**

La formation comporte 3 jours soit 21 heures au total en présentiel qui se décomposent comme suit, selon le contenu repris ci-après:

- Module 1 Protection, alerte, hygiène, urgences vitales 10h30
- Module 2 Urgences potentielles : 7h
- Module 3 Enseignement relatifs aux Risques collectifs : 3h30

### **LIEU DE LA FORMATION**

- Dans nos locaux (intra-établissement)
- Ou en in situ, au sein de la structure demandeuse

### **CONTENU DE LA FORMATION**

Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence modifié le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

#### **Module 1 : 10h30**

##### **Protection / Alerte**

- Identifier un danger immédiat dans l'environnement et mettre en œuvre une protection adaptée
- Identifier les modes de contamination, connaître et appliquer les règles élémentaires d'hygiène face à un risque infectieux
- Alerter le SAMU ou numéro dédié, connaître les autres numéros d'urgence, transmettre les informations précises et suivre les consignes données par l'interlocuteur
- Connaître les recommandations, composition et maintenance du chariot d'urgence et appliquer des procédures de maintenance et de matériovigilance

##### **Urgences Vitales**

---

### Obstruction des voies aériennes :

- Identifier une obstruction des voies aériennes supérieures et réaliser les gestes adéquats chez l'adulte, l'enfant et le nourrisson

### Hémorragies :

- Identifier une hémorragie
- Stopper le saignement en respectant la gradation des mesures

### Inconscience :

- Identifier l'inconscience et assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée

### Arrêt cardio-respiratoire :

- Identifier un arrêt cardiaque et réaliser une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) avec matériel (BAVU, DSA, DAE) adapté pour l'adulte, l'enfant et le nourrisson
- Appliquer des procédures de maintenance et de matériovigilance

## **Module 2 : 7h**

### Urgences potentielles

#### Malaise :

- Observer, questionner et surveiller une personne victime d'un malaise
- Identifier des signes de gravité d'un malaise
- Mettre en œuvre les gestes adéquats

#### Traumatismes :

- Identifier les signes de gravité d'un traumatisme cutané (plaie grave) et effectuer les gestes adéquats
- Identifier les signes de gravité d'un traumatisme osseux et effectuer les gestes adéquats (immobilisation, relevage, brancardage)
- Identifier les signes de gravité d'une brûlure et agir en conséquence

#### Accouchement inopiné :

- Identifier l'imminence d'un accouchement, assister et prendre les mesures adaptées pour la mère et le nouveau-né face à un accouchement
- Appliquer les règles élémentaires d'hygiène et les règles de protection face à un risque infectieux

## **Module : 3h30**

## Enseignement relatifs aux Risques collectifs

- Identifier un danger dans l'environnement et appliquer les consignes de protection adaptée dans le cadre d'une situation sanitaire exceptionnelle (SSE)
- Connaître l'organisation de la réponse du système de santé (ORSAN) et son articulation avec la réponse de la sécurité civile (ORSEC)
- Être sensibilisé aux risques nucléaire, radiologique, biologique, chimique et explosif (NRBC-E) et aux premières mesures à mettre en place
- Être sensibilisé à la prise en charge de victime à l'arme de guerre et au damage control.
- Connaître les principes de la cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP)

## MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Jeux de rôle
- Ateliers sur mannequins adultes, junior, bébé
- Mise en situation à l'aide de la simulation en santé
- Analyses de pratiques professionnelles

## PROFIL DES FORMATEURS

Vous serez accompagné par Elodie GIRARDOT et Aurélie DI FRAJA pour l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence – formation initiale– niveau 2, détentrice de la formation de formateur GSU.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Présence à la totalité de la formation
- Réalisation de chaque geste technique lors des apprentissages avec un comportement adapté
- L'évaluation des apprenants sera effectuée tout au long du déroulement de la formation grâce aux mises en situation avec le matériel de simulation
- Évaluation de la formation par les participants à l'aide d'un questionnaire de satisfaction.
- Évaluation de la progression des connaissances des participants, mesurée par la comparaison des résultats obtenus au pré-test et au post-test

## MOYENS TECHNIQUES

- Support PowerPoint
- Matériel de simulation : Mannequins adulte enfant, nourrisson, kit hémorragie, BAVU, défibrillateur, kit d'immobilisation et tête en coupe

## TARIF

Le coût de la formation, objet de la présente, s'élève à : **390 euros net de taxe** (*en cas de demande d'exonération de TVA validée par le formulaire fiscal N° 3511*)

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés de l'organisme de formation pour cette session.

Les conditions de paiement sont les suivantes :

Le paiement de la formation sera dû en totalité 30 jours à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Le paiement est réalisé par :

- Virement bancaire
- Chèque

Aucun acompte n'est demandé avant le début de l'action de formation.

## DÉLAI D'ACCÈS

A compter de la date de signature du contrat de formation, la personne bénéficiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter conformément aux dispositions de l'article L 6353-5 du Code du Travail. La formation ne peut donc commencer au minimum qu'à partir du onzième jour suivant la date de signature du contrat ou de la convention afin d'assurer le respect de ces dispositions légales en vigueur. Au-delà de ce délai incompressible, le début de la formation peut être fixé d'un commun accord à la date convenue par l'organisme de formation et la personne bénéficiaire.

En cas d'établissement d'une convention de formation par financement tiers, aucun délai n'est prévu.

## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

L'organisme de formation est engagé dans une démarche active d'inclusion, et toute forme de difficulté ou de handicap peut être abordée afin d'envisager l'opportunité d'un bilan de compétences et les moyens pour en assurer sa délivrance de manière efficace et adaptée. Aussi les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

## CONTACT et INSCRIPTION

Toute demande d'informations peut être adressée directement aux Formatrices du Sud par mail sur [contact@lesformatricesdusud.fr](mailto:contact@lesformatricesdusud.fr) ou au **06.43.33.78.99** ou **06.48.34.17.62**.

Réf. document	Date de création	Date de mise à jour	Validé par
IND01-PROG-LFDS	03/03/26		Direction LFDS